



Compte-rendu de la CAPD du jeudi 8 février 2018

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CAPD du jeudi 11 janvier 2018,
- Approbation du vadémécum du mouvement interdépartemental relatif au mouvement 2018-2019,
- Liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école,
- Validation du barème des demandes de permutations nationales,

Le point « classe exceptionnelle » est reporté sur demande du ministère.

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 17 :

Monsieur le directeur académique,

Au moment de la validation par cette CAPD de la liste d'aptitude à la direction d'école, le SNUipp-FSU17 tient à rappeler les difficultés croissantes liées à cette fonction. La gestion du quotidien de l'école, les relations avec les partenaires et les familles, le travail administratif, l'organisation des équipes éducatives, des ESS, la gestion des équipes pédagogiques, de la violence croissante sont autant de tâches qui nécessitent du temps et une motivation sans faille. En y ajoutant le temps de préparation et la gestion de la classe, les décharges des directeurs et directrices restent insuffisantes pour la plupart de nos collègues et le soutien de la hiérarchie est plus que jamais indispensable au bon fonctionnement de notre école.

Nous rappelons aussi le caractère obligatoire des décharges statutaires des directeurs des écoles à une, deux et trois classes et nous dénonçons le non-respect du texte sur certaines circonscriptions. De plus nous demandons à nouveau que l'organisation de leurs décharges soit arrêtée dès le début de l'année scolaire.

La rédaction des nouveaux projets d'école vient s'ajouter cette année à la charge de travail de l'équipe. Emanation du projet académique, la forme contraignante et sclérosante du document départemental ne permet pas aux équipes de travailler sur le fond et rend difficile sa rédaction et son utilisation sur le terrain. Les indicateurs trop chiffrés donnent à ce travail des allures comptables très éloignées de l'ambition plus large et plus humaine que nourrit chaque enseignant pour ses élèves.

Car la réalité du terrain est toute autre. Les enseignants gèrent au quotidien, et le plus souvent sans formation suffisante, des difficultés liées : aux effectifs chargés

dans les classes, à l'insuffisance de l'aide auprès des élèves en grande difficulté, à la gestion de l'inclusion des élèves en situation de handicap et à toutes sortes d'obstacles matériels ou humains qui mettent à mal l'efficacité de notre enseignement.

De plus, au quotidien des enseignants s'ajoutent des régressions de nos conditions de travail. Nous pensons, par exemple :

- *aux collègues qui demandent leur mutation et qui ne seront encore pas satisfaits cette année, ce qui les met en situation personnelle plus que délicate, (cette année, 17 collègues ont renouvelé leurs demandes pour quitter le département)*
- *aux collègues qui se voient refuser un temps partiel, ce qui dégrade également leurs conditions de vie pour une question comptable,*
- *aux autorisations d'absences refusées ou accordées sans traitement, ce que nous dénonçons,*
- *au retour d'une journée de carence injuste et inefficace, qui dans le secteur privé est largement prise en charge par l'employeur,*
- *à la baisse du pouvoir d'achat due au blocage des salaires et à l'augmentation des charges non compensée pour les fonctionnaires.*

Enfin, pour que l'école reste de qualité, des mesures doivent être prises :

- *pour une baisse des effectifs par classe sur tout le territoire,*
- *pour l'augmentation qualitative et quantitative des formations initiale et continue et pour la valorisation de notre investissement par des salaires motivants et une confiance dans notre professionnalisme.*

Nous continuerons donc à défendre le Service Public d'éducation pour qu'il reste de qualité et nous nous battons contre toutes les régressions annoncées par le Président de la République.

Le DASEN répond à notre déclaration :

- Pour les décharges de direction des petites écoles, les IEN organisent au mieux selon leurs moyens. Le SNUipp-FSU17 insiste sur le fait que, dans certaines circonscriptions, certaines écoles n'ont pas bénéficié des journées prévues.

- Concernant les projets d'écoles, le DASEN fait remarquer son étonnement puisque, au cours des réunions sur les projets d'école, les directeurs-trices semblaient satisfait.e.s

Le SNUipp-FSU 17 est surpris et se demande « où sont ces amateurs de tableaux ?!!! »

- Les indicateurs chiffrés sont pour les enseignants et doivent leur être utiles par leur croisement et leur analyse.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu de la CAPD du jeudi 11 janvier 2018**

Le compte-rendu est approuvé.

- **Approbation du vademécum du mouvement interdépartemental relatif au mouvement 2018-2019**

Quelques corrections (de forme) sont apportées.

Il est adopté sous réserve d'une modification statutaire émanant du ministère au sujet des postes ASH / nouveau CAPPEI.

Le DASEN n'a pas eu connaissance d'une possibilité de changement.

- **Liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école**

91 candidatures. 8 avis défavorables. Les raisons de ces avis défavorables nous sont communiquées et les collègues peuvent nous joindre, s'ils le souhaitent.

- **Validation du barème des demandes de permutations nationales**

55 collègues demandent à quitter le 17. Si vous souhaitez connaître le nombre de collègues du 17 ayant demandé le même département que vous, contactez-nous.

La CAPD valide les barèmes. Les résultats seront annoncés le 5 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M FABRE, IEN-A nous informe qu'il souhaite réunir un Groupe de Travail le 1er mars à l'issue de la CAPD « congés formations », pour présenter et échanger sur la **modification des circonscriptions pour la prochaine rentrée**. Bien entendu, nous acceptons cette date.